

Réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 29 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de PARC D'ANXTOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, le Maire.

Etaient présents :

MM. CRISTIN, HERRIER, LEJEUNE, LEMARCHAND, POISSANT

Mmes ALEXANDRE, LEFEBVRE

Absents excusés : M. CAVELIER qui a donné procuration à Mme LEFEBVRE
MM. DUVAL, MARTIN
Mmes BOULLEN, SINSEAU

Secrétaire de séance : M. HERRIER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu

PLUi – PADD : information

Décisions budgétaires

Défense incendie : demande subvention au département phase 3

Demande de contribution de la commune de Beuzeville

Salle polyvalente : délibération

Modification de la date de versement du CIA (décembre au lieu de novembre)

Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le projet de compte-rendu du 29 septembre 2024 a été diffusé aux élus pour avis le 5 novembre dernier.

Avis du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents et représentés.

PLUi – PADD : information

M. le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée par Caux Seine agglo le 22 octobre dernier pour fixer l'organisation d'une seconde réunion communale en mairie afin d'examiner le projet de PLUi et les plans de zonage de notre commune.

Cette réunion qui a finalement eu lieu le 25 novembre a été précédée d'une réunion interne à la commune le 22 novembre afin d'examiner le projet de PLUi au regard des dispositions déjà prises dans notre PLU communal. Quelques ajustements ont été demandés à Caux Seine agglo parmi lesquels :

- Le déclassement de certains arbres situés en bordure de route pour des raisons de sécurité ;
- Suppression de certains zonages en « clos masure » qui n'ont pas lieu d'être ;
- Mise en place d'une réserve d'ouvrage rue de la Mare Auray pour le traitement du problème d'écoulement d'eau pluviale ;
- Correction de quelques transcriptions erronées de zonages entre le PLU et le projet de PLUi.

M. le Maire rappelle aux élus que les plan de zonage du projet de PLUi sont bien entendu disponibles en mairie pour consultation.

Décisions budgétaires

Projet de modification du budget primitif 2024

(Délibération 29112024/01)

Comme indiqué au cours des échanges de notre dernière réunion de conseil municipal, la réalisation de notre projet Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) nous impose d'avoir recours à l'emprunt. Il en est de même pour les autres projets d'investissement envisagés à moyen terme comme la vidéoprotection ou le passage en LED de tous les éclairages publics.

M. HERRIER a contacté le Crédit Agricole de Normandie, la Caisse d'Epargne et la BNP pour examiner les possibilités de financement et les conditions proposées par ces établissements bancaires. Le Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne proposent une solution basée sur la combinaison d'un emprunt à taux fixe pour la part des dépenses restant à la charge de la commune et d'un emprunt in fine (ou emprunt relais) pour les dépenses couvertes par les subventions et la TVA récupérable. En première approche, la dépense annuelle à supporter au global par la commune pour solder le projet DECI serait de l'ordre de 5 000 € sur une durée de 10 ans. Ce montant annuel se répartirait entre un remboursement de capital à prévoir dans notre budget d'investissements et un remboursement d'intérêts à prévoir sur notre budget de fonctionnement.

En parallèle, nous avons également sollicité le pôle Ressources et Moyens de Caux Seine agglo pour obtenir une aide et des conseils dans cette démarche. Dans ce cadre une réunion de travail a eu lieu en mairie le 5 novembre dernier en examinant le bilan financier 2024 et en se projetant sur les prochaines années. Les conclusions fournies à la suite de cette réunion sont assez préoccupantes. En effet, nous constatons cette année un déficit (ou taux d'épargne brute correspondant à la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) de près de 24 000 € et cette situation perdurerait a priori sur les prochaines années. Ainsi, pour pouvoir emprunter comme nous le souhaitons, il apparaît impératif de réduire les dépenses et d'accroître tant que faire se peut les recettes dès l'année 2025.

En dépit de cette situation et en mettant en œuvre le correctif nécessaire, il serait toutefois opportun de faire apparaître dans notre Budget Primitif 2024 les montants financiers nécessaires à la réalisation de la phase 2 du projet DECI. Cette modification de BP nous permettrait de solliciter un emprunt dès que possible en début d'année 2025 pour pouvoir réaliser au plus vite

les travaux correspondants. Dans le cas contraire, nous serions contraints d'attendre la validation du BP 2025 en avril prochain et nous perdriions ainsi près de 6 mois sur la réalisation de cette phase 2.

En conséquence, nous vous demandons votre accord pour modifier le BP 2024 comme suit :

- Dépenses : + 56 090,15 € qui correspondent au coût total TTC de la phase 2 DECI
- Recettes : + 56 090,15 € qui correspondent au montant des emprunts nécessaires pour réaliser cette opération

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative du BP 2024 visant à inclure les dépenses et recettes afférentes à la réalisation de la phase 2 du projet DECI (voir les montants financiers ci-dessus).

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 8
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Décision modificative portant sur le compte 623 (publicité, publications, relations publiques)
(Délibération 29112024/02)

M. le Maire indique que le budget prévisionnel du compte 623 subit un dépassement. Ce compte regroupe notamment les dépenses d'impression de la Babillarde, de frais de réception, des colis des anciens, des fleurs pour les cérémonies ou décès, etc. Il propose d'opérer un transfert de 520 € à partir du compte 65113 (secours d'urgence).

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité des présents et représentés son accord pour la décision modificative suivante :

Compte 623 : + 520 €
Compte 65113 : - 520 €

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 8
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Défense incendie : demande subvention au département phase 3

M. HERRIER fait un point d'avancement du projet DECI.

Comme indiqué dans le point ci-dessus, la réalisation de la phase 2 est conditionnée par l'obtention d'un emprunt qui pourrait être acquis au mieux début 2025.

Concernant la phase 3 du projet, le premier dépôt de demande de subvention a été effectué le 11 octobre dernier auprès de Caux Seine aggro dans le cadre des fonds de concours. Le deuxième dépôt de demande de subvention auprès du Département sera effectué dès que possible, lorsque l'achat du terrain sur lequel une des citernes incendie doit être implantée sera

totalemment validé. A ce jour, les informations dont nous disposons sur cette démarche d'achat sont plutôt favorables.

La phase 4, dernière phase du projet, consiste à équiper les zones situées dans le bas de la rue de la Caroline et au niveau du Colombier. En théorie, il faudrait prévoir 2 citernes aériennes de 60 m³ pour satisfaire les besoins. Au niveau de la rue de la Caroline, nous espérons pouvoir utiliser les moyens de défense incendie en cours de déploiement au niveau de l'exploitation agricole de M. GODEFROY (réserve de 350 m³). Malheureusement, après consultation du SDIS 76, cette solution n'est pas envisageable une des habitations à couvrir étant trop éloignée (~ 600 m). Au niveau du Colombier, se pose le problème de l'accès des camions pompier, le chemin étant relativement étroit. Un examen de la situation est programmé avec les pompiers de Bolbec le 4 décembre prochain.

Enfin, nous avons eu une réunion de concertation le 13 novembre avec les propriétaires situés rue Saint Hildevert à propos de l'implantation d'un poteau incendie de la phase 1 du projet DECI, cet équipement ayant été mis en place par erreur sur leur parcelle. Cette réunion s'est tenue avec Me RUELLAN-LIMARE, notaire à Bolbec, qui nous a apporté ses conseils pour tenter d'obtenir un règlement à l'amiable. Sous réserve de vérification des dispositions cadastrales, nous nous orientons vers un rachat de quelques m² de terrain associé à la mise en place d'une convention de servitude d'accès au poteau incendie.

Demande de contribution de la commune de Beuzeville (Délibération 29112024/03)

M. le Maire présente aux élus le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue le 2 octobre dernier en présence des élus de Beuzeville la Grenier, de M. DUVAL représentant le Parc d'Anxtot et des représentants du RCN.

Le club de football RCN utilise sur le stade de Beuzeville des buts latéraux spécifiques pour l'entraînement et les matchs des jeunes joueurs (U11 – U13). Or, ces équipements vétustes n'ont pas été validés lors des contrôles annuels de sécurité. Ils doivent donc être remplacés. Le coût total estimatif de ce remplacement représente 6 000 € TTC (2 paires de buts).

Le club RCN propose de prendre en charge 50 % du cout total soit 3 000 €. Une aide du département semble possible à hauteur de 30 à 40 % du HT. Le solde qui représenterait environ 1 500 € fait l'objet d'une sollicitation de la part du RCN auprès des communes de Beuzeville et du Parc d'Anxtot. La commune de Beuzeville serait a priori favorable à une contribution. Pour le Parc d'Anxtot, le montant de cette contribution potentielle serait cependant laissé à notre libre appréciation en fonction de nos disponibilités financières.

M. le Maire considère que le dossier n'est pas suffisamment avancé et manque notamment d'un plan de financement clairement établi. Par ailleurs, ces équipements sont destinés au terrain de Beuzeville. Enfin, cette année, la commune du Parc d'Anxtot a déjà dû supporter les dépenses de réfection des vestiaires du stade.

Pour information, M. HERRIER informe que le RCN disposerait de 85 licenciés, dont 50 enfants. 60 % de ces adhérents seraient issus des 2 communes. Le nombre d'adhérents issus du Parc d'Anxtot restent cependant inconnu.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, compte tenu principalement de la situation budgétaire de la commune de Parc d'Anxtot, le conseil municipal s'oppose à une contribution au club du RCN pour l'acquisition de buts latéraux.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 0
Nb de voix contre : 7
Nb d'abstentions : 1 (M. CAVELIER)

Salle polyvalente : délibération (Délibération 29112024/04)

Comme déjà évoqué lors du précédent conseil municipal, le 6 septembre dernier, lors de la visite d'entrée de la salle pour une locataire externe à la commune (Mme LANGELIER), Mme LEFEBVRE avait constaté de très gros problèmes liés à l'état de propreté de la salle. La locataire avait dû refaire le ménage pour pouvoir utiliser la salle dans de bonnes conditions. Ce point avait été évoqué le soir même avec M. le Maire et ses adjoints et, à l'issue de la discussion, ces derniers s'étaient mis d'accord pour proposer une réduction de 100 € sur la location au titre de dédommagement.

Cependant, pour pouvoir valider cette disposition, il est nécessaire de solliciter le conseil municipal pour prendre une délibération en ce sens.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision visant à dédommager la locataire, Mme LANGELIER, à hauteur de 100 € pour prendre en compte la non-conformité de la salle lors de la visite d'entrée.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 8
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Modification de la date de versement du CIA Décalage du versement en décembre au lieu de novembre (Délibération 29112024/05)

M. le Maire informe les élus que la prime de fin d'année destiné au personnel de la commune sera versée sur le salaire dans le cadre du dispositif RIFSEEP. Cette prime correspond au complément indemnitaire annuel (CIA) prévu dans le RIFSEEP. Toutefois, ce versement aurait dû être effectué en novembre d'après le règlement du RIPSEEP. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir décaler ce versement à décembre.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le décalage du versement de la prime CIA de fin d'année en décembre au lieu de novembre.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 8

Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Montant de la prime CIA
(Délibération 29112024/06)

M. le Maire propose que la prime de fin d'année destiné au personnel de la commune soit d'un montant de 60 € pour chaque personne concernée. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une prime de fin d'année de 60 € pour chaque salarié de la commune.

Le résultat du vote est le suivant :
Nb de voix pour : 7
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 1 (M. CRISTIN)

Questions diverses

Salle polyvalente
(délibération 29112024/07)

Depuis la précédente réunion du conseil, M. DUVAL a pu reprendre sa mission de responsable de la commission salle polyvalente. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec MM. DUVAL, HERRIER, LEJEUNE et LEMARCHAND pour planifier les visites d'entrée et de sortie de location de salle jusqu'à la fin de l'année.

M. le Maire informe les élus du versement de la somme demandée de 300 € par les locataires concernés par les dégradations d'une des cloisons de la salle.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution systémique des coûts des équipements et des matériaux, M. LEJEUNE propose une augmentation de la caution demandée dans le cadre des locations. Celle-ci pourrait passer de 800 € à 1 000 €.

Avis du conseil municipal : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés l'augmentation de la caution de 800 € à 1 000 € pour les futures locations de la salle polyvalente.

Le résultat du vote est le suivant :
Nb de voix pour : 8
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Point sur les travaux

M. le Maire fait état des principaux travaux réalisés sur la commune au cours de ces derniers mois. Il cite notamment la mise en place et/ou le remplacement de nombreux panneaux de signalisation routière, la réfection des piliers des vestiaires du stade et la réparation de la cuisinière de la salle polyvalente.

Décorations de Noël

M. le Maire précise que les décorations de Noël seront mises en place le 13 décembre 2024 et fonctionneront jusqu'au 17 janvier 2025, jour de la cérémonie des vœux du Maire. Les décorations seront les mêmes que l'an passé. Il n'y aura pas d'achat de nouveaux équipements.

Colis des anciens

M. le Maire rappelle que le colis des anciens reste destiné aux habitants de 70 ans et + résidents sur la commune. Sur le plan financier, le montant prévisionnel du colis reste fixé à 17 €. Mme BOULLEN se chargera comme chaque année de la préparation de ces colis.

Point Babillarde

M. le Maire indique aux élus qu'il a sollicité les différentes associations pour obtenir leurs contributions à la Babillarde. Un bilan des travaux a été établi par M. DUVAL. De plus, un résumé des principales décisions du conseil municipal est en cours de réalisation.

Compte tenu de la situation budgétaire de la commune, Mme LEFEBVRE propose ne pas faire de tirage papier de la Babillarde. Celle-ci serait mise à disposition via le site informatique de la commune. Pour les personnes qui ne disposent pas d'accès internet, il sera possible de disposer d'une version papier en s'adressant à la mairie. Après discussion, cette disposition est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

La diffusion de l'information concernant cette nouvelle disposition sera effectuée via la cérémonie des vœux du Maire, via panneau pocket, via le site de la commune et lors de la distribution des colis des anciens.

Prochaine réunion du conseil municipal

Date non fixée en séance

Délibérations

- 29112024/01 Approbation de la modification du BP 2024 sur la partie investissement
- 29112024/02 Approbation de la décision modification relative au compte 623
- 29112024/03 Refus du conseil municipal à la contribution financière demandée par le club du RCN
- 29112024/04 Approbation d'un dédommagement financier au profit d'une locataire de la salle polyvalente
- 29112024/05 Approbation du report à décembre du versement de la prime CIA de fin d'année
- 29112024/06 Approbation du montant de 60 € de la prime CIA de fin d'année pour chaque salarié de la commune
- 29112024/07 Approbation de l'augmentation de la caution de location de la salle polyvalente

ALEXANDRE Mathilde	BOULLEN Claire Excusée	CAVELIER Sylvain Excusé Procuration à Mme LEFEBVRE	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves Excusé	HERRIER Dominique	LEFEBVRE Carine	LEJEUNE Norman
LEMARCHAND Sylvain	MARTIN Etienne Excusé	POISSANT Pierre	SINSEAU Clémence Excusée